SERVICE ACHATS/MARCHES
marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr
☏ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 08 octobre 2026

Objet : Consultation N° 34-26/48
Fourniture et livraison de boîtes archives réutilisables (lot 1) et de casiers plexiglass (lot 2)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de boîtes archives réutilisables et de casiers plexiglass pour la CPAM de l'Hérault située au 29 cours Gambetta 34934 Montpellier cedex 9.

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés publics des organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1er avril 2019.

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Elle se réfère au CCAG-FCS (arrêté du 30 mars 2021).

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique, le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de boîtes archives réutilisables.
- Lot 2 : Fourniture et livraison de casiers plexiglass.

Les caractéristiques techniques des fournitures sont indiquées dans les BPU.

Les variantes ne sont pas autorisées.
Le marché prendra effet à compter de sa notification et il se terminera au 23/12/2026.
La livraison devra obligatoirement intervenir avant le 23/12/2026.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à disposition des candidats sur la plateforme https://www.marches-publics.gouv.fr (PLACE), il comprend :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- Les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) pour chaque lot,
- Le Conditions Générales d'Achats (CGA) de la CPAM de l'Hérault,
- Le livret de sécurité du prestataire.

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme https://www.marches-publics.gouv.fr pour le **vendredi 16 octobre à 16h00 dernier délai.**

Votre proposition comportera obligatoirement :

- L'extrait K-Bis (ou N°SIRET/SIREN) afin de permettre à l'acheteur de se connecter sur le site https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/;
- L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé par un représentant ayant délégation du candidat ;
- Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) dûment complété et signé (un par lot) ;

- Les fiches techniques des produits proposées (ainsi que leurs caractéristiques environnementales) ;
- L'attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas où le candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement.
- Un RIB ;

En cas de survenance d'un problème technique lié à l'utilisation de la plateforme, l'assistance technique de la plateforme https://www.marches-publics.gouv.fr met à disposition des entreprises une foire aux questions (FAQ) accessible en haut à droite de chaque page du site, signalée par le logo ci-après :


« FAQ et support en ligne »
leur permettant d'accéder :

- à une foire aux questions ;
- ainsi qu'à un formulaire afin de créer une demande en ligne. Ce formulaire de demande en ligne permet de récupérer les informations de connexion et ainsi de pré-alimenter la demande ;
- et enfin à un support téléphonique, dont le numéro ne s'affiche que si une demande d'assistance en ligne a été créée au préalable. L'assistance technique de la plateforme est ouverte de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le service d'assistance à la « dernière minute ».

Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix : 60 % ;
- Délai de livraison (à indiquer au bordereau de prix) : 30% ;
- Qualité environnementale des produits proposés (à indiquer sur les fiches techniques : matières recyclées/recyclables) : 10%.

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses.
Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).
Concernant le lot 1, la CPAM se réserve le droit de demander un échantillon avant de lancer la fabrication.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable achats/marchés

P. KAPPES